



COLLEGE
CHAMPITTET
FONDÉ EN 1903

Charte des transports scolaires

Voyager avec plaisir et en toute sécurité

Afin d'assurer la sécurité des élèves lors des courses scolaires, certaines règles fondamentales doivent être respectées. Les efforts consentis par chacune et chacun contribueront grandement à améliorer le confort et la sécurité des transports d'élèves.

Les élèves s'engagent à :

1. *Respecter le chauffeur, les voyageurs et le véhicule*
2. *Rester assis et ceinture bouclée durant le trajet, jusqu'à l'arrêt complet du bus*
3. *Se conformer aux recommandations du chauffeur quant à l'utilisation des sièges et des rehausseurs de sécurité*
4. *Ne pas crier dans le bus*
5. *Ne pas bousculer ses camarades et ne pas adopter d'attitudes violentes*
6. *Attendre le bus à au moins 1 mètre de la route*
7. *Attendre que le bus soit à l'arrêt complet pour y monter, sans bousculer les autres voyageurs*
8. *Faciliter l'accès aux portes des voyageurs désirant quitter le véhicule*

Le collège Champittet s'engage à :

1. *Accueillir les parents dans les bus afin de constater l'équipement de ces derniers*
2. *Signaler, voire punir les agissements des élèves turbulents*
3. *Sanctionner les délits graves et retirer si nécessaire la possibilité d'accès aux transports*
4. *Informers les élèves sur l'attitude à adopter dans les véhicules*
5. *Convoquer les parents et leur enfant si ce dernier par son attitude, met en danger ses camarades ou lui-même ou s'il se livre à des actes répréhensibles*
6. *Distribuer la présente charte à tous les élèves concernés*

Les parents s'engagent à :

1. *Collaborer activement avec la Direction du Collège dans le souci commun de sécurité et de respect des personnes et du matériel*

La direction du Collège Champittet .:

Roland Lomenech

Directeur général

L'élève :

Les parents :

Date:



COLLEGE
CHAMPITTET
FONDÉ EN 1903

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

pour le service de transport scolaire

Nom des parents :

Nom de(s) l'élève(s) : Prénom(s) :

Date(s) de naissance : Classe(s) :

Domicile :

NPA : Localité :

Tél. privé : Tél. prof. : E-mail :

Lieu de prise en charge (si différent du domicile) :

N° de téléphone d'urgence (OBLIGATOIRE) :

Ce numéro doit être celui de la personne à contacter en cas de problème avec l'horaire du bus, retard par exemple. S'il s'agit d'un parent, d'un ami ou d'un voisin, veuillez également nous indiquer son nom.

Nom de la personne qui accueille l'enfant à la descente du bus :

Nous confirmons l'inscription de notre enfant pour les trajets de bus suivants :
(un élève inscrit pour le transport scolaire est obligatoirement inscrit pour 5 jours par semaine, soit en aller et retour soit en simple course)

	Aller				Retour	
	Début des cours		Début des cours		Départ de Champittet	
Lignes (LU-MA-JE-VE)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	16h00 OU 17h30 (suivant la fin des cours)
Lignes Mercredi	<input type="checkbox"/>	8h10	<input type="checkbox"/>	9h00	<input type="checkbox"/>	12h00

Toute demande particulière de changement (ligne, absence, maladie etc.) concernant le transport scolaire doit être effectué par écrit au moyen de l'adresse e-mail :
bus@champittet.ch

Lors d'un changement d'adresse en cours d'année scolaire, donc de changement de ligne, la place n'est pas garantie.

Nous vous informons également que lorsque le réseau routier est impraticable (ex : neige), il est possible que nous devions annuler certaines tournées par souci de sécurité pour vos enfants.

Lieu et date : Signature :

Par leur(s) signature(s), les parents, l'élève majeur et/ou les personnes civilement et/ou financièrement responsables déclarent avoir lu, compris et accepté les conditions générales et financières ci-dessus, ainsi que la charte des transports scolaires (voir au verso).

IMPORTANT : *Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée. Pour les inscriptions reçues après le 15 juillet 2010, le Collège Champittet mettra tout en œuvre pour débiter le transport le plus rapidement possible mais ne peut garantir la date du 30 août 2010, pour des questions de mise en place et d'organisation des tournées.*